Protocole sanitaire mis en place à la rentrée 2021

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

- Port du masque obligatoire pour les adultes et les élèves à partir du CP
- Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables repas après chaque service
- Insister sur les gestes barrière : lavage des mains, tousser et éternuer dans le pli du coude, distanciation en élémentaire
- Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité.
- Limitation des regroupements importants
- Sorties scolaires soumises à autorisation de la direction
- En cas de fièvre chez un élève, les parents sont contactés et informés qu'il ne peut revenir à l'école sans avoir consulté un médecin ou passé un test PCR. L'élève revient à l'école si ses responsables attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit, ou si le test est négatif. A défaut, le retour se fera après 10 jours (si absence de fièvre). Si le test est positif, l'élève reste confiné 7 jours, ou selon la prescription du médecin.
- Fermeture de la classe à partir de 3 cas positifs identifiés et poursuite des apprentissages à distance
- Les élèves contact à risque sont identifiés et confinés 7 jours ; ils poursuivent les apprentissages à distance

31/08/2021